

VERSION 2.0

LHS OPENICE
CONVENTION COLLECTIVE
1^{er} avril 2021

WWW.LHSOI.COM



- La LHS OPENICE est une ligue simulée basée entièrement sur les règlements de la LNH.
- Afin de payer le site web, le logiciel de simulation et/ou autres soutiens techniques, une cotisation annuelle de 20\$ (2020-2021) est demandé et PAYABLE AU PLUS TARD AU MOMENT DU REPÊCHAGE.
- Une page Facebook regroupant les membres de la LHS OPENICE a été créée dans le but d'interagir sur l'ensemble des activités de la ligue. De plus, les publications de la ligue s'y retrouvent.
- Les règlements dans ce document sont sujets à changement à tout moment durant l'année.

Table des matières

Informations générales

1.1 Informations LHS OPENICE	7
1.2 Code de Conduite	7
1.3 Déroulement d'une année	7
1.4 Simulations	7

Alignements

2.1 Pro	8
2.2 Farm.....	8
2.3 Nombre de Contrats.....	8
2.4 Stratégies	8
2.5 Temps de Glace.....	8
2.6 Trios.....	8
2.7 Changement de Position	8
2.8 Blessures	8
2.9 Fatigue	9
2.10 Récupération	9
2.11 Suspension	9

Finances

3.1 Générale.....	10
3.2 Revenues	10
3.3 Dépenses	10
3.4 Aréna	10
3.5 Amendes	10
3.6 Partage des Revenues	10
3.7 Commanditaires.....	11

Système de Cotation

4.1 Général	12
4.2 Pondération	12
4.3 Occurrence.....	12

Transaction

5.1 Général.....	13
5.2 Procédure	13
5.3 Retained Salary.....	13
5.4 Conditional Draft Pick.....	13
5.5 Verdict	13

Repêchage

6.1 Général	14
6.2 Durée	14
6.3 Joueurs Éligible	14
6.4 Ordre de Sélection	14
6.5 Loterie	14
6.6 Sélection	15
6.7 Droits	15
6.8 Éligibilité de Jouer.....	15

Négociation de Contrats

7.1 Général	16
7.2 Signature d'un prospect - ELC	16
7.3 Agents Libre sans restriction - UFA.....	16
7.4 Agents Libre avec restriction - RFA	17
7.5 Offre Qualificative - RFA	17

7.6 Offre Hostile - RFA	17
7.7 Arbitrage - RFA.....	18
Contrats	
8.1 Générale.....	19
8.2 Salaire Minimum	19
8.3 Salaire Maximum	19
8.4 Type de Contrat	19
8.5 Bonis de Performance	19
8.6 Durée	19
8.7 Variation de Salaire	19
8.8 Rachat de Contrat	20
8.9 Limite de Contrat.....	20
8.11 Contrat 35 ans et +	20
8.12 Clauses.....	20
8.13 Bonis de Signature.....	20
Ballotage	
9.1 Période effective.....	21
9.2 Joueur Éligible	21
9.4 Ordre de Priorité	21
9.5 Sélection d'un Joueur au Ballotage.....	21
9.6 Compensation	21
9.7 Transiger un Joueur Réclamé	21
9.8 Période de Gel	21
Saison LHS OPENICE	
10.1 Calendrier Saison Régulière	22
10.2 Présaison.....	22
10.3 Parties des Étoiles	22
10.4 Séries LHS OPENICE et LAH OPENICE	22
Départs	23
11.1 Retraite	23
11.2 Joueur Quittant vers une Autre Ligue	23
11.3 Joueur Sans Contrat	23
Masse Salariale	24
12.1 Masse Salariale.....	24
12.2 Plancher & Plafond.....	24
12.3 Exemption	24
12.4 Joueurs Blessés	24
12.5 Buried Contract	24
12.6 Pénalités.....	24
Repêchage d'Expansion	
13.1 Général	25
13.2 Sélections des Joueurs	25
13.3 Liste de Protection	25
13.4 Prérequis pour les Non-Protégés	25
Simulateur	
14.1 Général	26
14.2 Envois des Trios	26
14.5 Entraîneur	26
Dates Importantes	
15.1 Général	28
Frais & Bourses	
16.1 Coût de participation	29

Informations Générales

1.1 Organigramme LHS OPENICE

Président – Alexandre Tremblay

Vice-Président – Alex Héroux

Vice-Président – Hugo Gagné

Adresse web de la LHS OPENICE– www.lhsoi.com

Simulateur utilisé – STHS V3

Engin de Simulation – 1.5

1.2 Code de Conduite

Chaque DG se doit de rester poli avec ces pairs.

Chaque DG doit participer activement (Gestion obligatoire par formulaire, Facebook, lignes, articles, communications avec ses pairs).

Chaque DG doit s'assurer que l'équipe va bien financièrement.

Nous vous demandons d'informer vos collègues en cas d'indisponibilité au-delà de 7 jours.

Pénalité pour ceux qui ne respecteront pas le Code de Conduite:

- **\$1,000,000** pour la Première offense
- **\$2,500,000** pour la Deuxième offense
- **\$5,000,000** pour la Troisième offense, risque de congédiement

1.3 Déroulement d'une année

- Paiement de la Saison
- Présaison
- Saison Régulière
- Séries Éliminatoires
- Remise des Bourses et Trophées
- Repêchage
- Agents Libres

1.4 Simulations

Les simulations sont effectuées par le commissaire de la ligue chaque jour selon le calendrier NHL établi.

Le calendrier présaison ainsi que celui de la AHL seront également, dans la mesure de possible, le même que la réalité.

Alignements

2.1 Pro

Votre alignement partant lors d'une partie doit être composé de 18 patineurs et 2 gardiens.

Vous pouvez avoir un maximum de 23 joueurs dans votre formation Pro.

2.2 Farm

Votre alignement partant ne possède aucun nombre de joueurs requis.

Vous pouvez avoir autant de joueurs désirés dans votre formation Farm.

2.3 Nombre de Contrats

Vous pouvez avoir un maximum de 50 joueurs sous contrats dans votre formation. Tous les joueurs créés font partie du calcul à l'exception des joueurs retournés junior ayant la mention **HO**.

2.4 Stratégies

Vous devez utiliser les 5 points de stratégies, sans quoi vos trios ne seront pas enregistrés.

2.5 Temps de Glace

La ligue s'autorise à surveiller les équipes qui pourraient volontairement modifier leurs trios dans le but de perdre des rencontres. Les Directeurs Généraux recevront un avertissement avant d'être soumis au code de conduite (1.2).

2.6 Trios

Deux méthodes pour compléter leurs alignements (lignes), soit via le site web (<http://lhoi.com/WebClientIndex.php>) ou avec le STHS Client.

2.7 Changement de Position

Vous pouvez demander à tout moment un changement à :

<https://forms.gle/37bJCCJMuu4YLEEZA>.

Vous devez inclure les informations nécessaires ainsi qu'un lien du site

<http://eliteprospects.com>

2.8 Blessures

Un Joueur sous **70.00 de CD** sera jugé comme étant sur la Liste des Blessé de Longue Durée (LTIR) et son salaire ne comptera plus dans la Masse Salariale. Un Joueur sous **95.00 de CD** sera jugé incapable de jouer. Vous pouvez faire une demande afin de placer un joueur sur la LTIR si sa condition est au-dessus de **70.00 de CD**. Le joueur sera à nouveau disponible à jouer lorsqu'il aura atteint une condition minimale de 95.00.

2.9 Fatigue

Les joueurs ont un niveau de fatigue différent basé sur leur cote d'endurance (EN). Un joueur ayant une condition de **100.00** est considéré comme étant en pleine forme. Cependant, une condition de **95.00** est considérée comme un joueur étant épuisé. L'épuisement du joueur résulte du temps de glace au cours d'une partie. Les gardiens, tant qu'à eux, s'épuisent selon le nombre de lancers reçus au cours d'une rencontre. Il est important de comprendre que les paramètres du simulateur sur la fatigue sont basés sur un joueur ayant 100 d'endurance.

Joueurs

- 15 minutes : - 0,5 condition
- 20 minutes : -1 condition
- 25 minutes : -1,5 condition
- Bonus de + 3 minutes par palier pour les défenseurs

Gardiens

- 25 lancers : - 1 condition
- 30 lancers : -2 condition
- 35 lancers : -3 condition

2.10 Récupération

Dans le pro et farm, lors de chaque journée de simulation, les joueurs récupèrent +1 de condition. Ces paramètres sont établis sur un joueur ayant 100 de durabilité (DU).

2.11 Liste de Réserve

La limite des effectifs (joueurs) autorisés dans une équipe est de **90**, ce qui inclue tous les joueurs sous contrat + les prospects.

*Mais pas plus de 50 contrats (2.3)

Finances

3.1 Général

Les équipes doivent s'assurer du bon fonctionnement des finances de l'organisation. Chaque formation débute (2019-2020) avec un montant de 100,000,000\$ dans son compte en banque.

3.2 Revenus

Vos revenus proviennent principalement de la vente de billets des parties à domicile. Vous pouvez également retirer des profits de la vente de marchandise.

3.3 Dépenses

Les dépenses de votre organisation proviennent de plusieurs sources, mais principalement du salaire annuel versé à vos joueurs. Le salaire de vos entraîneurs est également considéré comme une dépense. De plus, lorsque vous congédiez un entraîneur, vous devez payer 100% de son salaire restant. Lors de vos parties à domicile, vos équipes peuvent également avoir des dépenses.

3.4 Aréna

Les Arénas de la LHS OPENICE possèdent les mêmes capacités de sièges que ceux de la NHL. L'ensemble des équipes débutent avec **30%** de détenteur de billets de saison. La ligue remet l'entière responsabilité d'établir le prix de vos billets aux équipes.

3.5 Amendes

Afin d'assurer un bon fonctionnement des simulations et de la santé de la ligue, des amendes seront remis aux équipes qui ne respectent pas le code de conduite (1.2). Ces montants sont automatiquement retirés de votre Compte en Banque.

- Non-Respect du Code de Conduite : Voir article 1.2
- Erreur d'alignement exigeant une intervention du commissaire : **2,500,000\$**
- Violation du Cap Salarial : Voir section Cap Salarial
- Omission d'envoyer des offres à ses joueurs autonomes : **5,000,000\$**

3.6 Partage des Revenues

Afin d'assurer un certain équilibre financier parmi les différentes formations, les 10 équipes les plus riches partageront selon un calcul complexe aux équipes les plus pauvres de la ligue.

3.7 Commanditaires

La ligue offre la possibilité aux différentes équipes de signer des contrats avec des commanditaires qui permettent aux équipes d'accumuler des montants servant à attirer les agents libres (BONUS de signature). Les montants sont acquis seulement en cas de réussite des objectifs choisis avant le début de la saison régulière.

Parmi les différents commanditaires, vous avez plusieurs objectifs disponibles rapportant différentes sommes selon le niveau de difficulté. La réussite vous permet de toucher des lots variant entre 100,000\$ à 1,000,000\$.

Tous les montants obtenus représentent un fond de bonis de signature. (Voir article 8.13)

Pénalités : Perte des commanditaires + Amende financière relié au Code de Conduite

<https://forms.gle/E1qtEKHn5ban5Dhr9>

Système de Cotation

4.1 Général

La LHS OPENICE est une ligue sans OV.

4.2 Pondération

Les cotes des joueurs sont établies en fonctions de leurs statistiques NHL de la saison précédente pour une pondération de 100%.

4.3 Occurrence

Tous les joueurs sont cotés au moins une fois par année par SHOWTIME RATINGS.

Transactions

5.1 Général

La date limite des transactions est établie à environ 80% de la saison régulière. Généralement, cela représente le 40e jour précédant la fin du calendrier régulier. Les équipes ne peuvent compléter de transaction après cette période jusqu'à la dernière partie des séries éliminatoires.

5.2 Procédure

Afin de compléter une transaction, vous devez d'abord vous rendre sur le site web de la ligue. Ensuite, une seule personne doit compléter la section **Trade Room** et confirmer son mot de passe. <http://lhoi.com/Trade.php>

Lorsque cette étape est complétée, vous pouvez demander à votre collègue de confirmer la transaction **IMMÉDIATEMENT**. <http://lhoi.com/TradeOtherTeam.php>

- Pour ce faire, il doit d'abord se rendre sur le site web de la ligue. Par la suite, il doit appuyer sur **Confirmed Trade Already Enter By First GM**. Finalement, il sélectionne sa formation dans la liste déroulante et entre son mot de passe à l'endroit désigné.

5.3 Retenu de salaire

La LHS OPENICE permet l'ajout de plusieurs éléments qui peuvent être inclus à une transaction, dont la possibilité de retenir du salaire (Cap Hit) d'un joueur. Cependant, le montant retenu ne peut être supérieur à 50%. Les équipes disposent d'un maximum de 3 salaires retenues par saison.

Les équipes ne peuvent retenir plus de 15% du plafond salarial.

Finalement, le joueur ne peut voir son salaire être retenu par plus de deux équipes.

Le montant retenu lors des transactions s'applique sur la durée complète du contrat.

Une page web a été créée afin d'effectuer un suivi à cet effet. Les Retained Salary sont également calculés dans la section Special Salary Cap.

5.4 Choix de repêchage conditionnel

Vous avez la possibilité d'ajouter des choix au repêchage conditionnel lors de vos transactions. Vous devez toutefois spécifier la condition;

Par exemple : Le choix au repêchage est protégé de la loterie, le choix est conditionnel à la signature d'un tel joueur, etc.

Ces conditions doivent être envoyées au président.

5.5 Verdict

Après avoir pris connaissance d'une transaction, la ligue se réserve le droit de prendre 24 heures d'analyse afin de s'assurer que la transaction est conforme. Le comité ANONYME (3 membres) désigné analysera la transaction en prenant considération plusieurs facteurs et déterminera si la transaction est approuvée.

Repêchage

6.1 Général

Le repêchage de la LHS OPENICE à lieu tous les ans.

6.2 Durée

Le Repêchage compte 7 Rondes.

6.3 Joueurs Éligible

Tous les joueurs qui auront 18 ans avant le 15 Septembre et pas plus de 20 ans avant le 31 Décembre de l'année de repêchage sont éligibles pour la sélection de repêchage

EXCEPTIONS:

- Un joueur ayant déjà joué dans la ligue étant devenue Agent Libre;
- Un joueur ayant déjà été repêché à deux reprises;
- Un joueur de 21 ans et plus

6.4 Ordre de Sélection

Les 14 Équipes éliminées des séries seront classées selon l'ordre inverse du classement final. Trois tirages parmi ces équipes permettront de déterminer le 1er-2e et 3e choix au Repêchage.

Les probabilités de la loterie sont déterminées par la LNH.

Les 12 Équipe éliminées en Rondes 1 et 2 des Séries seront classées selon l'ordre inverse du Classement Général.

Les 2 Équipes éliminées en finale de conférence seront classées selon l'ordre inverse du Classement Général.

L'équipe Finaliste de la Coupe Stanley repêchera **30e**. L'équipe Championne de la Coupe Stanley repêchera **31e**.

6.5 Loterie

L'ensemble des équipes n'ayant pas participé aux séries éliminatoires participeront à la loterie pour déterminer les 3 premières positions.

Procédure : Résultat NHL appliqué aux rangs de repêchages LHS OpenIce.

6.6 Sélection

La sélection du joueur peut se faire directement lors de son tour de sélection ou par une liste envoyée à la ligue. Chaque membre est responsable d'envoyer sa liste par courriel à la ligue **avant** le début du repêchage. Pour la 1ère Ronde, chaque équipe dispose de 1 minute pour faire sa sélection. Pour les 2e et 3e Ronde, chaque équipe possède 1 minute pour faire sa sélection. Finalement, pour la 4e-5e-6e-7e Ronde du Repêchage, chaque équipe devra envoyer un fichier .shl

Il est également possible de demander un temps d'arrêt afin de compléter une transaction. Le temps d'arrêt est de 2 minutes et peut-être utilisé qu'une seule fois par ronde.

Les Équipes qui ne repêcheront pas dans le délai prescrit, repêcheront le joueur selon l'ordre de la LNH.

6.7 Droits

LHJMQ/OHL/WHL : L'équipe garde les droits du joueur pour **2 ans** après le repêchage.

Autres : L'équipe garde les droits du joueur pour **4 ans** après le repêchage.

Négociation de Contrat

7.1 Général

Tous joueurs n'ayant aucun contrat ou écouant leur dernière année de contrat sont considérés comme agents libres en date du 1^{er} juillet.

Vous pouvez trouver deux types d'agents libre dans la LHS OPENICE, soient les agents libres sans restriction, appelés **UFA**, et les agents libres avec restrictions, appelé **RFA**.

Vous pouvez également trouver des Prospects sans contrats puisqu'ils n'ont jamais été repêchés ou parce qu'ils n'ont pas signés de contrat avec leur organisation. Ils seront donc considérés comme UFA.

Les Prospects signés, auront un contrat appelé **ELC (Entry Level Contract)**.

7.2 Signature d'un prospect - ELC

La signature du prospect vous permet de conserver les droits sur vos joueurs repêchés, mais attention, ces contrats font partie du calcul des 50 contrats maximaux autorisés sauf s'il est retourné dans la CHL.

La durée de contrat pour un ELC est de :

- 3 ans pour les 21 ans et moins.
- 2 ans pour les 22-23 ans.
- 1 an pour les 24 ans.
- Aucun nombre d'année déterminée pour les joueurs de 25 ans et plus.

Le salaire maximal pour un contrat d'entrée est de 925,000\$.

ATTENTION : La date limite de signature d'un prospect écouant sa dernière année des droits, est le 1^{er} juin (CHL + Europe) et le 15 août pour les joueurs issus des collèges/universités.

Après cette date, le joueur sera considéré comme agent libre sans restriction (UFA).

7.3 Agents Libre sans restriction - UFA

Un joueur agent libre sans restriction est considéré étant UFA.

Tout joueurs de **27 ans et +**, en date du 1^{er} Juillet, seront considérés comme **UFA**.

De plus, tout joueurs **RFA** en date du 1^{er} Juillet, n'ayant pas reçu d'offre qualificative seront considérés **UFA**.

Finalement, les joueurs Non-Repêché de **21 ans et +** seront également considérés comme **UFA**.

Vous pouvez négocier avec vos agents libres sans restriction à n'importe quel moment au cours de la dernière année de contrat.

Vous pouvez entrer en négociation avec les agents libres à venir à compter du lendemain de la dernière journée du repêchage sans toutefois signer de contrat.

7.4 Agents Libre avec restriction - RFA

Tout joueurs de **26 ans et** – en date du 1^{er} juillet, seront considérés comme des **RFA**.

Vous pouvez négocier avec vos agents libres avec restriction à n'importe quel moment au cours de la dernière année de contrat.

Les équipes qui ne parviennent pas à trouver d'entente contractuelle peuvent demander l'arbitrage si le joueur est éligible. Cependant, si le joueur n'est pas éligible à l'arbitrage, vous avez jusqu'au 1^{er} décembre pour trouver un terrain d'entente, sans quoi, le joueur ne pourra prendre part à la saison.

Vous pouvez entrer en négociation avec les agents libres avec restriction à compter du 29 juin afin de déterminer si vous comptez faire une offre hostile.

7.5 Offre Qualificative - RFA

Une offre qualificative est une offre de contrat qui doit être d'une durée de 1 an qui peut être éligible à l'arbitrage si le joueur se qualifie à la situation. En cas d'offre hostile, cette offre de contrat vous permet de protéger votre joueur de la pleine autonomie et également de pouvoir égaliser ou refuser l'offre et ainsi recevoir une compensation.

L'offre qualificative doit être une offre de contrat basée sur le salaire précédant du joueur :

- **110%** pour les salaires de 660,000\$ et moins.
- **105%** pour les salaires de 660,000\$ à 1,000,000\$.
- **100%** pour les salaires de 1,000,000\$ et plus.

ATTENTION : Vous avez jusqu'au 25 juin afin d'envoyer une offre qualificative à vos RFA, sans quoi, ils seront considérés comme UFA le 1^{er} Juillet.

7.6 Offre Hostile - RFA

Tout joueur ayant reçu une offre qualificative par l'équipe auquel il appartient, est éligible à recevoir une offre hostile par les différentes équipes de la ligue.

Un joueur ayant reçu une offre hostile peut accepter ou refuser l'offre, cependant, il ne peut revenir sur sa décision dans le cas où il acceptait l'offre.

L'équipe ayant les droits du joueur peut égaliser l'offre hostile ou obtenir une compensation et ainsi conserver les droits.

L'équipe dispose de 7 jours afin de prendre une décision. Elle doit communiquer avec la direction de la ligue dès qu'elle aura pris une décision.

Tableau des compensations

0 \$ - 1 439 820 \$	No compensation
1 439 821 \$ - 2 181 545 \$	3e pick
2 181 546 \$ - 4 363 095 \$	2e pick
4 363 096 \$ - 6 544 640 \$	1er + 3e picks
6 544 641 \$ - 8 726 188 \$	1er + 2e + 3e picks
8 726 189 \$ - 10 907 735 \$	1er+1er+ 2e + 3e picks
10 907 736 \$ - ∞	1er + 1er+1er+1er picks

Attention : Les choix au repêchage doivent être les choix **originaux** de l'équipe faisant l'offre hostile.

7.7 Arbitrage - RFA

En cas de litige entre les deux parties, vous, ou le joueur, pouvez demander une audience en arbitrage. Cependant, la demande doit être faite avant le **5 juillet**.

Les deux parties doivent soumettre une offre, et doivent expliquer leurs raisonnements. Après avoir pris en considération les deux parties, l'arbitre a 48 heures pour prendre une décision. Advenant que le joueur ait demandé une audience, l'arbitre ne pourra lui octroyer moins de 85% de son salaire précédant. Toutefois, l'équipe peut refuser le résultat de l'arbitre, mais le joueur sera alors UFA.

ATTENTION : Vous ne pouvez pas refuser le résultat de l'arbitre si vous avez demandé l'arbitrage.

Contrats

8.1 Général

Les contrats des joueurs sont négociés par le directeur général de l'équipe en collaboration avec un membre de la direction de la ligue.

8.2 Salaire Minimum

Le salaire minimal des joueurs de la LHS OPENICE est établi selon celui de la NHL.

- 2020-2021 : 700,000\$

- 2021-2022 : 750,000\$

8.3 Salaire Maximum

Le salaire maximal représente 20% du Cap Salarial=16 300 000\$

8.4 Type de Contrat

Contrat One-Way : Tous joueurs ayant un cap hit supérieur à 925,000\$ aura automatiquement un contrat de type One-Way. De plus, le joueur aura le même salaire s'il joue dans la AHL. Il comptera également sur la masse salariale de votre équipe Pro.

Le calcul pour déterminer son impact sur votre masse est :

Cap Hit - (Salaire minimale + 375 000\$) = Nouveau Cap Hit

Contrat Two-Way : Le joueur touchera 10% de son salaire LHS OPENICE lorsqu'il jouera dans la LAH OPENICE. Cependant, le contrat ne comptera pas sur la masse salariale.

8.5 Bonis de Performance

Vous pouvez offrir un boni de signature aux joueurs de 35 ans et + signant un contrat de 1 saison. Les détails des bonis de performance doivent être indiqués lors de l'offre de contrat.

8.6 Durée

Les contrats peuvent être d'une durée maximale de **7 ans**.

Et de **8 ans** si le joueur signe une prolongation de contrat avec son équipe.

8.7 Variation de Salaire

Le salaire du joueur ne pourra pas varier de **+ de 35%** de la 1ère année du contrat.

Le salaire du joueur ne pourra pas varier de **+ de 50%** entre le plus gros salaire du contrat et toutes autres saisons.

8.8 Rachat de Contrat

Les rachats de contrats sont déterminés de la même façon que la LNH. La période de rachat de contrat débute 48 heures après la dernière partie des séries éliminatoires et se termine le 30 juin. Les montants des rachats sont inclus dans la section « Special Salary Cap » des finances de votre équipe.

8.9 Limite de Contrat

Les équipes ont droit à un maximum de **50 Contrats**.

Cela inclus tous les joueurs créés avec un contrat **Pro & Farm** ou **Pro Only**.

Également, tous les **Prospects** avec un contrat Pro, c'est à dire un Entry-Level Contract, à l'exception faite pour les prospects de la CHL de **18-19 ans**.

8.10 Entry Level Slide

Vous pouvez effectuer une demande auprès de la ligue afin d'envoyer un de vos joueurs éligible à retourner jouer dans le junior avant qu'il n'atteigne les 10 parties afin d'économiser 1 année de contrat. Ce joueur sera indiqué dans le simulateur par les lettres HO.

8.11 Contrat 35 ans et +

Cette clause particulière touche les joueurs âgés de 35 ans et plus ayant signés un contrat de plusieurs saisons. Cette clause signifie donc que le cap hit du joueur compte sur la masse salariale peu importe le statut du joueur.

8.12 Clauses

Il existe 4 termes de clauses rattachés à un contrat d'un joueur. Il est important de savoir que seuls les joueurs ayant 27 ans et plus sont éligibles à avoir une clause à leur contrat.

- **No-Trade Clause (NTC)** : Le joueur ne peut pas être échangé, mais peut être envoyé FARM et/ou au ballotage.

- **Limited**: Le joueur dresse une liste d'équipes où il ne veut pas évoluer.

- **Modified**: Le joueur dresse une liste d'équipes où il veut jouer.

- **No-Mouvement Clause (NMC)** : Le joueur ne peut ni être échangé, ni envoyer farm, ni envoyer au ballotage.

Attention : Si le joueur est échangé avant que la clause ne prenne effet, l'équipe acquérant peut décider d'annuler la clause.

LES NMC ne sont pas révoquables. Les NTC sont révoqués une fois échangé à sa nouvelle formation.

8.13 Bonis de Signature 2020-21

Les montants disponibles en bonis de signature se trouvent dans la page Sponsors du site web. Chaque équipe peut utiliser leurs fonds de Bonis à n'importe quel moment. Le boni doit être offert lors de la première année de contrat du joueur.

Exemple : Vous offrez un contrat de 2 an x 5,000,000\$ dont 2,500,000\$ en bonis. Vous devez vous assurer d'avoir les fonds nécessaires pour offrir un Bonis.

Attention : Les Bonis de Signature NE sont PAS calculés dans le Cap Hit de vos joueurs pour alléger le fardeau fiscal relié au COVID-19.

Cependant, pour 2021-2022, les Bonis seront inclus dans le Cap Hit comme NHL.

Ballotage

9.1 Période effective

Le ballotage devient effectif **12 Jours (21 septembre 2020)** avant le début de la saison régulière

9.2 Joueur Éligible

Un joueur de **25 ans et +** devra passer par le Ballotage.

Un joueur de **24 ans et -** ne devra pas passer par le Ballotage.

9.3 Durée

Un joueur au Ballotage à **24 heures** pour se faire réclamer, sans quoi il ira dans les mineurs.

9.4 Ordre de Priorité

L'équipe la plus basse au classement a priorité sur les joueurs au Ballotage. Nous établissons donc la liste selon l'ordre inverse du Classement Général. Si la réclamation du joueur a lieu avant le 1^{er} novembre, nous utilisons le classement de la saison précédente.

9.5 Sélection d'un Joueur au Ballotage

Vous devez réclamer le joueur avec le STHS Client dans la section Waivers de celui-ci. L'équipe prend 100% du salaire restant du joueur.

9.6 Compensation

Une équipe qui réclame un joueur au ballotage doit payer 50,000\$ en frais de compensation à l'équipe perdant son joueur.

9.7 Transiger un Joueur Réclamé

Une équipe voulant transiger un joueur acquis via le ballotage doit soumettre le dit joueur aux équipes ayant démontré de l'intérêt avant de pouvoir l'échanger.

9.8 Période de Gel

Après la date limite des transactions, et ce, jusqu'à la fin des séries éliminatoires, aucune équipe ne peut céder un joueur dans le club école, sauf si le joueur avait été rappelé d'urgence en cas de blessure.

Il y a également gel des transactions du 23 au 26 décembre de chaque saison.

Saison LHS OPENICE

10.1 Calendrier Saison Régulière

La LHS OPENICE possède un calendrier de 82 parties basé sur celui de la NHL.
Le calendrier contient un minimum de 184 jours.

10.2 Présaison

La Présaison sera d'environ **6 à 8 Parties** par équipe. Dans la mesure du possible, la ligue va tenter d'avoir le même calendrier préparatoire que la NHL.

10.3 Parties des Étoiles

LA LHS OPENICE tient chaque saison une partie des Étoiles constituant les meilleurs joueurs de la ligue.

10.4 Séries LHS OPENICE et LAH OPENICE

Les Séries de La LHS OPENICE et LAH OPENICE déterminent les Équipes Championnes de La LHS OPENICE et LAH OPENICE. Le format des séries est respectif à chacune des ligues. Nous avons choisi d'utilisés les formats de la NHL pour le pro et celui de la AHL pour le farm.

Départs 11.1 Retraite

Au cours de la saison morte, tout joueur ayant annoncé leur retraite NHL seront automatiquement retirés.

11.2 Joueur QUITTANT vers une Autre Ligue

Tout joueur qui quitte la NHL durant la saison régulière sera retiré de sa formation à la fin des séries. Si un joueur quitte la NHL durant la Saison morte, il sera **AUTOMATIQUEMENT** retiré de son club.

11.3 Joueur Sans Contrat

Tout joueur qui n'a pas de contrat NHL et AHL durant la dernière saison sera enlevé de sa formation à la fin des séries.

Masse Salariale

12.1 Masse Salariale

Aucune équipe n'aura le droit de dépasser le plafond ou d'être sous le plancher salarial au cours de la saison régulière. Durant les séries éliminatoires, il n'y a aucun plafond et plancher salarial.

Il est important de rappeler qu'un joueur avec un contrat **One-Way** dans la LAH OPENICE compte sur la Masse Salariale LHS OPENICE :

Cap Hit - (Salaire Minimum + 375 000\$) = Nouveau Cap Hit

12.2 Plancher & Plafond

Le plancher Salarial est déterminé par la LNH : **60,2M\$**

Le plafond Salarial est déterminé par la LNH : **81,5M\$**

12.3 Exemption

Un joueur avec un contrat de type Two-Way qui est dans votre club école ne figure pas dans votre masse salariale PRO. De plus, un joueur retourné dans son club junior (**HO**) avant d'atteindre 10 parties ne compte pas sur la masse salariale et n'écoulera pas une année de contrat.

12.4 Joueurs Blessés

Un joueur sous **70.00 de CD** sera jugé comme étant sur la Liste des Blessés de Longue Durée et son salaire ne comptera plus dans la masse salariale.

12.5 Buried Contract

Un joueur avec un contrat de type One-Way qui est envoyé dans votre club école compte sur votre masse salariale PRO selon le calcul suivant :

Cap Hit du joueur - (Salaire Minimum + 375 000\$) = Nouveau Cap Hit

12.6 Pénalités

Quiconque qui dépassera la masse salariale, aura une pénalité immédiate de 2 500 000\$, sur la masse salariale de l'année suivante, suspension indéfinie du gardien #1 et la perte d'un choix au repêchage (à déterminer).

Repêchage d'Expansion

13.1 Général

La LHS OPENICE se conforme également au repêchage d'expansion et tous les règlements qui en découlent.

13.2 Repêchage d'expansion

L'équipe de Seattle devra suivre une liste de règlement sur la sélection des joueurs :

- Ils devront sélectionner un joueur par formation sauf des Golden Knights pour un total de 30 joueurs.
- Ils devront sélectionner un minimum de 14 attaquants – 9 défenseurs – 3 gardiens.
- Ils devront sélectionner un minimum de 20 joueurs sous contrat pour la saison 2021-2022.
- Ils devront totaliser un cap hit qui représente 60 à 100% du plafond de la saison précédente.
- Ils ne pourront racheter de contrat avant l'été 2022.

13.3 Liste de Protection

Les équipes de la LHS OPENICE auront 2 options pour protéger les joueurs qu'elles souhaitent protéger;

- a) 7 attaquants, 3 défenseurs, 1 gardien.
- b) 8 joueurs (attaquants/défenseurs) et 1 gardien.

Tous joueurs ayant une clause de non-échange ou de non-mouvement (NMC) valide au moment du repêchage devront être protégés par leur formation. À moins que ceux-ci acceptent de lever leur clause.

Tous joueurs étant à leur première ou deuxième année, ainsi que tous les choix au repêchage non-signés seront exclus de la sélection. Ils ne sont pas comptabilisés dans la liste de protection.

*VGK est exclu du processus.

13.4 Prérequis pour les Non-Protégés

Les équipes devront absolument se conformer aux conditions minimales suivantes pour la liste des joueurs disponible à la nouvelle franchise;

- 1 Défenseur qui est a) sous contrat pour la saison 2021-022 et b) qui a joué plus de 40 parties la saison précédente ou 70 parties les deux dernières saisons combinés.
- 2 Attaquants qui sont a) sous contrat pour la saison 2021-022 et b) qui a joué plus de 40 parties la saison précédente ou 70 parties les deux dernières saisons combinés.
- 1 Gardien qui est sous contrat pour la saison 2021-022 ou qui sera joueur autonome avec compensation. L'équipe doit s'assurer d'avoir offert une offre qualificative au gardien RFA.

Attention : Tous les joueurs n'étant pas sur la liste de protection est disponible au repêchage.

Simulateur

14.1 Général

Les DG doivent installer la version la plus récente du Simulateur;

http://sths.simont.info/Download_En.php

14.2 Envois des Trios

Les trios doivent être envoyés via le simulateur au serveur FTP. De plus, la ligue n'est pas responsable des problèmes liés aux trios envoyés par les DG.

14.3 Capitaine et Assistants

Les DG peuvent choisir le Capitaine et les Assistants de leur club via le STHS.

14.4 Agents Libre

Les DG doivent envoyer leur offre aux agents libre avec l'aide du Simulateur.

14.5 Entraîneur

Chaque équipe peut changer d'entraîneur quand bon lui semble. Lorsqu'une équipe congédie un entraîneur, ils doivent payer la totalité du contrat. Ce montant sera automatiquement retiré de votre compte en banque.

Offre : <https://forms.gle/Lwt7Zgf2qCNAHpKk9>

14.6 Prospects

Les DG peuvent voir les droits de leur Prospects dans le STHS.

14.7 Fichier

Les DG doivent télécharger le fichier LHS OPENICE sur le site web afin d'effectuer leurs trios.

Dates Importantes

15.1 Général

15-30 Septembre : Calendrier préparatoire.

21 Septembre : Début de la période d'effectivité du Ballotage.

3 Octobre : Début de la saison régulière.

1^{er} Décembre : Date limite de signature des agents libres avec restriction.

19-27 Décembre : Roster Freeze, aucune transaction durant cette période.

24-26 Décembre : Aucune simulation de la saison régulière.

1^{er} Janvier : Winter Classic.

24-27 Janvier : All-Star Game.

25 Février : Trade Deadline.

5 Avril : Dernier jour de la saison régulière.

7 Avril : Début des séries éliminatoires.

11-15 Avril : Période de signature des joueurs collégiaux agents libres.

20 Avril : Loterie en vue du repêchage.

1^{er} Juin : Dernier jour possible de la finale de la coupe Stanley.

1^{er} Juin : Date limite de signature des prospects repêchés en 2019 de la CHL.

1^{er} Juin : Début de la période de rachat de contrat.

25 Juin : Date limite pour déposer une offre qualificative à un futur agent libre avec restriction.

27-28 Juin : Repêchage de la LHS OPENICE.

29-30 Juin : Négociation possible avec les futurs Agents Libres des autres formations.

30 Juin : Fin de la période de rachat de contrat.

1^{er} Juillet : Début de la période de signature des Agents Libres.

5 Juillet : Date limite pour qu'un joueur demande l'arbitrage.

6 Juillet : Date limite pour qu'une équipe demande l'arbitrage.

15 Juillet : Offre qualificative aux agents libres avec restrictions expire.

15 Août : Date limite de signature des prospects repêchés en 2017 provenant des collèges et Europe.

20-25 Août : Période de signature des joueurs non-repêchés toujours éligible au repêchage.

Frais & Bourses

16.1 Coût de participation

Afin d'aider les membres de la direction d'alléger les coûts qu'engendre le simulateur et l'hébergement du site web, chaque membre doit payer un montant de 20\$ par saison. Le montant est non-remboursable.

16.2 Bourses

- Trophée du Président – 20\$
- Premier de Division – 5\$ (20\$)
- Champion de la Coupe Stanley – 80\$
- Finaliste de la Coupe Stanley – 50\$
- Finaliste Conférence de l'Est – 40\$
- Finaliste Conférence de l'Ouest – 40\$
- Équipes éliminées en 1ère et 2e ronde des séries éliminatoires – 10\$ (120\$)

DG au 1^{er} octobre 2020 : 30 * 20\$ = 600\$

Total des Bourses offertes : 350\$

Balance au compte de la ligue : 250\$

Achat logiciel + serveur web : 100\$

Mise-à jour été 2021-22 du site web (à venir) : entre 350\$ et 500\$